

Procès Verbal Séance du Conseil Municipal du 5 Février 2019

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 décembre 2018.

L'an deux-mil dix-neuf, le cinq février,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 janvier 2019

Étaient présents : Messieurs.PERROCHEAU Alain, CHAUVIN Jean, BRET Patrice, MM HILLAIRET Dominique, HERBRETEAU Yann, PAILLUSSON Michel, Mmes MASSON Florence, BARREAU Aude, MORNET Evelyne, M.CRAIPEAU Fabrice.

Excusés : CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, PATEAU Bruno, HERBRETEAU Joëlle

Absents : BOUGAULT Myriam

Monsieur Jean CHAUVIN a été désigné secrétaire de séance.

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décision du Maire :
 - 21/12/2018 : devis Alpha Formation : habilitation électrique : 580€ HT- AIPR réseaux : 175€ HT
 - 27/12/2018 : Renonciation Droit de Prémption parcelle B 1623, 38 Rue de l'Océan
 - 10/01/2019 : Renonciation Droit de Prémption parcelle A 158, 159, 1253, 3 Rue des Moulins
 - 10/01/2019 : Renonciation Droit de Prémption parcelle A 387, 14 Route d'Aizenay, Le Lutron
 - 17/01/2019 : Renonciation Droit de Prémption parcelle A 2143, 10 Impasse de la Forge
 - 30/01/2019 : Signature devis VPI, remplacement extincteurs pour 126,80 € HT

2 – DELIBERATIONS :

DELIB N° 2019.02.01 Phase 4 travaux d'aménagement du bourg – Résultats d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du PVIC/FDUR Phase 4, l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de voirie de la Rue de l'Océan est terminé et que les offres ont été analysées par le cabinet Morinière, Maître d'œuvre de l'opération.

Deux candidats (POISSONNET TP, COLAS) ont répondu, et un (SEDEP) s'est excusé de ne pouvoir répondre.

Il ressort de l'analyse du cabinet Morinière que l'offre de l'entreprise COLAS est économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De confier la réalisation des travaux d'aménagement de voirie de la Rue de l'Océan (FDUR Phase 4) à l'entreprise COLAS pour un montant total de 94 324.00 € HT*
- *Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement et tout document à intervenir.*

DELIB N° 2019.02.02 : Vestiaires Foot : résultats consultation sans publicité ni mise en concurrence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 30 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Vu la délibération n°2018.12.01 du 18 décembre 2018 déclarant infructueux les marchés pour les lots 1, 2, 4, 9 et 12 du marché de travaux pour la remise aux normes des vestiaires du foot.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence a été lancée concernant les vestiaires du foot pour les cinq lots déclarés infructueux.

Au terme de la procédure de consultation, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une offre a été reçue pour chaque lot, et qu'elles ont été vérifiées par le cabinet Philocles, représenté par Mr Ferre, Maître d'œuvre de l'opération.

Il présente les offres reçues :

Lot 1 - Terrassement -VRD: Entreprise Construction Stéphanoise de Maché pour un montant de 4 664.29 € HT

Lot 2 - Gros Œuvre: Entreprise Construction Stéphanoise de Maché pour un montant de 24 478.85 € HT

Lot 4 - Couverture récupération des EP : Entreprise Construction Stéphanoise de Maché pour un montant de 1 907.83 € HT

Lot 9 - Revêtements de sols durs – Faïence : Entreprise Touzeau d'Aizenay pour un montant de 18 190.19 € HT

Lot 12 - Plomberie – sanitaires –VMC : Entreprise BESSE de Nesmy pour un montant de 16 547.00 € HT

Mr le Maire rappelle au Conseil que les lots 3, 5, 6, 7, 8, 10 et 11 ont déjà été attribués pour un montant total de 36 021.21 € HT, ce qui porterait l'ensemble du marché à 101 809.37 € HT.

Il rappelle également que les premières estimations s'élevaient à 65 000 € HT (cf contrat de maîtrise d'œuvre signé en juin 2018).

Compte tenu de la différence entre l'estimation et le montant du marché tel qu'il ressort des différentes consultations, Mr le Maire propose d'interrompre la procédure pour motif d'intérêt général lié à la bonne utilisation des deniers publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- *De déclarer sans suite l'attribution des lots 1, 2, 4, 9, 12,*
- *De résilier les marchés déjà signés pour les lots 3, 5, 6, 7, 8, 10 et 11 au motif d'intérêt général lié à la bonne gestion du budget communal,*
- *De résilier également le contrat de Maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet Philocles*
- *Les indemnités de 5% prévues au CCAG Travaux seront versées aux entreprises concernées.*

DELIB N° 2019.02.03 : Accueil Camping : résultats appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'appel d'offre pour les travaux de remise aux normes des sanitaires et la création d'une laverie au Camping des Ouches du Jaunay s'est terminé le 14 décembre 2018. Seulement deux entreprises ont répondu : MC bat pour le lot n°2 et l'entreprise Guilbaud pour les lots 3, 6, 7 et 8.

Les lots 1, 4, 5, 9, 10, 11 et 12 n'ayant reçus aucunes offres, ils ont donc fait l'objet d'une nouvelle procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

Au terme de la procédure, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une offre a été reçue pour chaque lot sauf les lots n°1 et 5. Les offres ont été vérifiées par le cabinet Philocles, représenté par Mr Ferre, Maître d'œuvre de l'opération.

Mr le Maire présente les offres reçues :

LOT N°01 - TERRASSEMENT – VRD :

LOT N°02 - GROS ŒUVRE / BA - TRAITEMENT ANTI-TERMITES : MC BAT pour un montant de 14 375.52 € HT

LOT N°03 - CHARPENTE BOIS (TOIT PLAT) - MENUISERIE OSSATURE BOIS – BARDAGE EXTERIEUR :

GUILBAUD pour un montant de 8 724.24 € HT

LOT N°04 - ETANCHEITE - RECUPERATION DES EP : ROXO pour un montant de 3 357.23 € HT

LOT N°05 – ZINGUERIE :
LOT N°06 - MENUISERIES EXTERIEURES : GUILBAUD pour un montant de 3 069.52 € HT
LOT N°07 - PLAFONDS - CLOISONNEMENT – ISOLATION : GUILBAUD pour un montant de 2 922.28 € HT
LOT N°08 - MENUISERIES INTERIEURES – AMENAGEMENT : GUILBAUD pour un montant de 513.00 € HT
LOT N°09 - CARRELAGE – FAIENCE : TOUZEAU pour un montant de 4 028.16 € HT
LOT N°10 - ELECTRICITE – CHAUFFAGE : BESSE pour un montant de 3 659.00 € HT
LOT N°11 - PLOMBERIE – SANITAIRE – VMC : BESSSE pour un montant de 5 887.00 € HT
LOT N°12 - PEINTURE - NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE :

Le montant total du marché s'éleverait donc à 47 599.87 € HT (sans les lots 1 et 5 : infructueux)

Mr le Maire rappelle également que les premières estimations s'élevaient à 30 000 € HT (cf contrat de maîtrise d'œuvre signé en juin 2018).

Compte tenu de la différence entre l'estimation et le montant du marché tel qu'il ressort des différentes consultations, Mr le Maire propose d'interrompre la procédure pour motif d'intérêt général lié à la bonne utilisation des deniers publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- *De déclarer sans suite l'attribution des lots 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, au motif d'intérêt général lié à la bonne gestion du budget communal,*
- *De déclarer infructueux les marchés pour les lots 1 et 5*
- *De résilier également le contrat de Maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet Philocles.*

DELIB N° 2019.02.04 : Camping renouvellement de trois chalets – convention pour subvention ANCV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à une aide de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) pour le renouvellement des chalets du camping, dans le cadre du programme des Aides Aux Equipements à Vocation Sociale. Un dossier a déjà été déposé en décembre 2017 auprès de l'organisme, qui demande aujourd'hui des pièces complémentaires et notamment une délibération autorisant Mr le Maire à signer une convention avec l'ANCV.

Mr le Maire rappelle le montant des travaux qui s'élève à 121 075 .94 € TTC, et le plan de financement qui pourrait ainsi s'établir comme suit :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| - Subvention Nouveau Contrat Régional | 15 060.00 € |
| - Communauté de Communes | 9 000.00 € |
| - Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan | 18 271.00 € |
| - Subvention ANCV | 15 131.00 € |
| - Emprunt | 40 000.00 € |
| - Autofinancement | 23 613.94 € |
| TOTAL = | 121 075.94 € |

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- *De solliciter une aide à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances dans le cadre du programme des Aides Aux Equipements à Vocation Sociale, pour le renouvellement des chalets du camping, et d'autoriser Mr le Maire à signer une convention avec l' ANCV.*

DELIB N° 2019.02.05 : Avis construction d'une nouvelle déchetterie intercommunale sur la commune de Martinet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction d'une nouvelle déchetterie intercommunale sur la zone artisanale des Echoignes à Martinet.

Il l'informe qu'un permis de construire a été déposé le 4 décembre 2018 en mairie et qu'une consultation du public est en cours, jusqu'au 18 février 2019. Il l'informe également que le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De donner un avis favorable au projet de déchetterie intercommunale devant être implanté à Martinet, ZA des Echoignes*

DELIB N° 2019.02.06 : Vendée Expansion : convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la salle polyvalente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 2122-21 L.2122-21-1 ; L.2241-1 ;

Vu la délibération n°2012.11.02 en date du 22 novembre 2012 concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Vu le projet de rénovation et d'extension de la salle polyvalente que la commune souhaite engager au cours de l'année 2019, pour une réalisation courant 2020,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier de l'aide de Vendée Expansion pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour un coût de 2 100.00 € HT (tranche ferme), ainsi que pour la réalisation du programme également pour un coût de 2 100.00 € Ht (tranche optionnelle).

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- *De donner un avis favorable concernant le lancement du projet de rénovation et d'extension de la salle polyvalente.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
Pour la tranche ferme : 2.100,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité*
- *Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2313 du Budget Primitif 2019*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.*

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- Lotissement « Les Brosses » : Présentation de la nouvelle esquisse suite à la réunion du 23/01/2019. La première tranche a été modifiée ainsi que la sortie, pour laquelle la mise en place d'un rond point ne sera nécessaire qu'à partir de la deuxième tranche. Le Conseil Municipal valide cette esquisse tout en formulant une dernière remarque sur la possibilité d'aménagement d'un passage pour véhicule reliant les lotissements des Brosses et de la Vilnière 2, au niveau du lot 26.
- Projet City stade : Afin d'évaluer les coûts de cette opération, des devis ont été demandés concernant le terrassement (SEDEP = 11 909 € HT) et le city stade (20 887 € HT Entreprise ayant réalisé celui de la Chapelle-Hermier). Compte tenu du montant total (32 796 € Ht), il sera nécessaire de faire un appel d'offre. Concernant le financement, la commune pourrait prétendre à un Fond de concours de la CCPA d'environ 25 000 €.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- CCPA :
 - Information cantine : reprise de la gestion du restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2019, les prix seront fixés en mai mais risque d'augmenter pour les familles de Martinet en raison de l'harmonisation des tarifs sur le territoire de la CCPA. Des entretiens avec le personnel auront lieu le 7 février 2019. Il n'est pas prévu de changement de fournisseur.
 - Réunion publique PLUIh : les cartes n'ont pas été diffusées car elles ne sont pas terminées.
 - Actions prévention Séniors : Aline Drache a été recrutée par la CCPA pour l'animation d'ateliers, le but étant de favoriser le maintien à domicile.
- Visite au Sénat : 16 participants, départ en train de La Roche sur Yon ou Nantes, la visite est programmée à 10h40 (durée 2h), repas et après-midi à déterminer.
- Dates : Commission finances le jeudi 21 février 2019 à 18h30

Prochaine réunion : 26 mars 2019

En Mairie le 7 février 2019
Le Maire

